

**MINISTERE DE L’AGRICULTURE, DE**

**L’ELEVAGE, CHARGE DU PROGRAMME GRAINE**

**RAPPORT FINAL**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

***TCP/GAB/3604/C3 : Assistance d’urgence pour la détermination de la répartition géographique et l’évaluation de l’incidence de la chenille légionnaire d’automne « Spodoptera frugiperda »***

****

SOMMAIRE

[I. INTRODUCTION GENERALE 3](#_Toc519704389)

[1) Contexte et Justification 3](#_Toc519704390)

[2) Description et Objectif du projet 4](#_Toc519704391)

[3) Produits à atteindre et activités à mettre en œuvre 4](#_Toc519704392)

[II. PRINCIPAUX RESULTATS DU PROJET 5](#_Toc519704393)

[1) Prospection Nationale sur la chenille légionnaire d’automne 5](#_Toc519704394)

[2) Formations des acteurs nationaux 8](#_Toc519704395)

[3) Cartographie de la répartition géographique de la chenille légionnaire d’automne au Gabon 9](#_Toc519704396)

[4) Renforcement des capacités 12](#_Toc519704397)

[III. OBSERVATIONS GENERALES SUR LES RESULTATS 12](#_Toc519704398)

[1) Présence de la chenille légionnaire d’automne 12](#_Toc519704399)

[2) Période de prospection : 12](#_Toc519704400)

[3) Importance de la culture du maïs 12](#_Toc519704401)

[4) Protection phytosanitaire du maïs 12](#_Toc519704402)

[5) Ennemis naturels 12](#_Toc519704403)

[IV. RECOMMANDATIONS 12](#_Toc519704404)

[V. CONCLUSION 13](#_Toc519704405)

[VI. PLAN D’ACTION NATIONAL DE GESTION DE LA CHENILLE LEGIONNAIRE D’AUTOMNE AU GABON 14](#_Toc519704406)

# INTRODUCTION GENERALE

## Contexte et Justification

La chenille légionnaire d’automne (*Spodoptera frugiperda*)est un insecte ravageur qui attaque plus de 100 espèces de plantes, causant des dégâts à des céréales d’importance économique telles que le maïs, le riz et le sorgho, mais aussi à d’autres cultures telles que les légumes et le coton. Elle est originaire des régions tropicales et subtropicales des Amériques et le papillon (l’adulte) peut parcourir en moyenne jusqu’à 100 km par nuit. Les œufs sont pondus sur les plantes, dont les larves se nourrissent après l’éclosion.

La chenille légionnaire d’automne est un ravageur qui était confiné sur le continent américain (Amérique du Nord et du Sud) et dans les Caraïbes. Il a été détecté pour la première fois en Afrique de l'Ouest et Centrale au début de 2016 (Bénin, Nigéria, São Tomé et Principe et Togo) et à la fin de 2016 en Afrique australe. Ensuite, il s’est répandu dans d’autres pays de l’Afrique sub-saharienne ; c’est un ravageur envahissant à caractère transfrontalier.

Au Gabon, le ravageur a été repéré 2017 dans la province de l’Estuaire notamment à Ntoum, Malibé 2 et Owendo mais à Franceville dans la province du Haut -Ogooué.

Dans le cadre de la Stratégie 2016-2023 pour le Développement de l’Agriculture Gabonaise définie par le Gouvernement gabonais, le maïs et le riz, deux spéculations hôtes de la chenille légionnaire d’automne occupent une place de choix parmi les spéculations prioritaires retenues dans le nouveau plan de développement de filières clés permettant au Gabon d’atteindre son autosuffisance alimentaire. Le maïs intervient en substitut dans le mécanisme de Réduction de la consommation de blé (quantité des importations estimée à plus de 100000 T en 2013), tant dans l’alimentation humaine qu’animale.

Bien que les productions soient encore en dessous des besoins 43 079 tonnes (Production du maïs en Afrique Centrale en 2014 (Source : FAOSTAT), les populations villageoises cultivent et apprécient fortement le maïs, plante hôte de la chenille légionnaire d’automne. Une baisse significative des productions pourrait être lourde de conséquence, particulièrement en milieu rural et dans les exploitations de production animale.

Par ailleurs, la canne à sucre, une des principales plantes hôtes de ce ravageur, est produite au Gabon à l’échelle industrielle (4.400 ha cultivés par SUCAF auxquels s’ajoutent les superficies exploitées en culture traditionnelle). La présence de ce ravageur pourrait donc avoir un impact économiquement préjudiciable pour le pays.

Face à cette situation, le gouvernement du Gabon, à travers le Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage, chargé du Programme GRAINE, a pour ambition d’œuvrer à apporter une réponse adaptée pour faire face à la chenille légionnaire d’automne (*Spodoptera frugiperda*).

C’est ainsi qu’en Février 2018, un projet dénommé **‘’Assistance d’urgence pour la détermination de la répartition géographique et l’évaluation de l’incidence de la chenille légionnaire d’automne « *Spodoptera frugiperda* »’’** a été financé par le Bureau sous régional de la FAO pour l’Afrique centrale pour fournir une assistance au Gabon afin d’approfondir les connaissances sur ce ravageur, sa répartition géographique sur l’étendue du territoire, évaluer le niveau d’incidence et de gravité des infestations pour une meilleure gestion de celui-ci.

Après la signature officielle du projet entre la FAO et le Gabon, des réunions techniques ont été organisés entre la FAO et l’équipe du projet pour définir les orientations techniques et les meilleures options de mise en œuvre du projet. Ces travaux ont permis de préparer les activités de prospections d’une part par l’organisation d’une formation des agents techniques afin de renforcer leurs capacités pour l’identification et la gestion de la chenille légionnaire d’automne et d’autre part par l’acquisition du matériel nécessaire pour réaliser les prospections sur le terrain.

Ainsi, des missions de prospections ont été déployées dans les 9 provinces du Gabon pour faire des observations phytosanitaires dans les parcelles de maïs, de riz, de canne à sucre et sur les cultures maraîchères. Les équipes de prospections ont, en collaboration avec les structures déconcentrées du Ministre de l’Agriculture, collecté les données nécessaires pour déterminer le statut du Gabon vis-à-vis de ce ravageur, analyser les systèmes culturaux pour définir les meilleures options de surveillance et de lutte actuellement disponibles pour la gestion de la chenille légionnaire d’automne.

## Description et Objectif du projet

Le projet d’assistance d’urgence pour la détermination de la répartition géographique et l’évaluation de l’incidence de la chenille légionnaire d’automne a été mise en œuvre sous la forme d’un TCP-Facilty pour une durée de 4 mois et un budget de **49 985,6 USD.**

**L’objectif du projet était** d’approfondir les connaissances sur la chenille légionnaire d’automne, de déterminer sa répartition géographique sur l’étendue du territoire, d’évaluer le niveau d’incidence et de gravité des infestations. Ainsi, sur la base des informations collectées, il était aussi question de proposer un projet TCP (Programme de Coopération Technique) de mise en œuvre des meilleures options de surveillance et de lutte actuellement disponibles en vue d’une meilleure gestion du ravageur.

## Produits à atteindre et activités à mettre en œuvre

Pour atteindre les objectifs cités ci-dessus, les produits activités suivants ont été proposés :

Produit 1 : ***L’identité taxonomique du ravageur est confirmée et sa répartition sur le territoire national est déterminée***

* Activité 1.1 : Former l’équipe de prospection sur l’identification du ravageur et les symptômes de ses dégâts.
* Activité 1.2 : Conduire des prospections dans tout le pays
* Activité 1.3 : Collecter des échantillons de larves et les envoyer au laboratoire de l’IITA au Bénin pour identification taxonomique et génétique.
* Activité 1.4 : Matérialiser les infestations sur une carte du pays.

Produit 2 : ***Un plan de contingence est préparé et une « Task Force » est mise en place***

 Activité 2.1 : Préparer un rapport pour une déclaration officielle de la présence du ravageur dans le pays

* Activité 2.2 : Préparer un plan de contingence
* Activité 2.3 : Créer au niveau national une « Task-force » placé sous le Ministre de l’Agriculture, chargée de la coordination des interventions sur le ravageur

Produit 3 : ***Un Document de projet « Appui à la gestion de la chenille légionnaire d’automne (Spodoptera frugiperda) au Gabon est élaboré***

* Activité 3.1 : Elaborer un document de projet
* Activité 3.2 : Organiser un atelier au niveau national pour partager les résultats de l’enquête et valider le document de projet.

# PRINCIPAUX RESULTATS DU PROJET

## Prospection Nationale sur la chenille légionnaire d’automne

Les missions de prospection effectuées au Gabon ont permis de faire des observations dans **240 parcelles** **agricoles** à travers les 9 provinces du pays. Cette étude a donc couvert **29 Départements** et les parcelles prospectées représentent une superficie totale de **447213 m² (44,7ha).** Ce sont pour l’essentiel des parcelles de maïs (217 parcelles), soit environ **90,4 %** des l’ensemble des parcelles prospectées.

Figure 1: Importance des cultures prospectées pour identifier la CLA au Gabon

La nature de ces parcelles prospectées est assez variable mais la majorité est soit des parcelles paysannes (43%) soit des jardins de cases (54%). La proportion des jardins scolaires et des parcelles semi-industrielles est marginale.

Figure 2: Nature des parcelles prospectées au Gabon

Les observations phytosanitaires effectués dans le cadre de cette prospection a permis de confirmer la présence de la chenille légionnaire d’automne dans **119** parcelles agricoles ce qui représente environ **39.6**% des parcelles prospectées au Gabon. Ces attaques ont été en majorité constatées ou le maïs est au stade jeune plant avant l’épiaison.

Figure 3: Taux de présence de la CLA dans les parcelles prospectées dans les provinces du Gabon

Le pourcentage de présence correspond au ratio des parcelles attaquées par rapport au nombre de parcelles observées dans la Province. Les données collectées montrent que la présence de la CLA est très forte dans les provinces du Woleu-Ntem, de l’Estuaire et de l’Ogooué Ivindo pour lesquelles la CLA a été confirmée dans plus de la moitié des parcelles observées.

Figure 4: Incidences des attaques de la CLA dans les provinces du Gabon

Pour approfondir l’étude sur les infestations de la CLA et mesurer l’importance des dégâts, l’incidence des attaques a été évaluée. L’incidence correspond à la proportion des plants attaqués par la CLA sur l’ensemble des plants observés.

Pour ce qui est de la lutte contre ce ravageur, il faut noter que le caractère récent de l’introduction de ce ravageur ne permet pas de maitriser des méthodes de lutte efficace contre la CLA. De plus, en milieu paysan environ 74% des producteurs interrogés ne font pas recours à des méthodes de lutte phytosanitaire contre les maladies et ravageurs du maïs.

Cependant, les producteurs formés et certains producteurs expatriés qui cultivent plusieurs cycles de maïs utilisent des pesticides pour lutter contre ce ravageur. Il a été conseillé aux producteurs au regard des faibles surfaces cultivées de privilégier l’utilisation de sable fin (ou de la cendre) et la destruction manuelle des larves (lutte mécanique). Pour ce qui est de l’utilisation des pesticides botaniques comme moyen de contre de la CLA, si des travaux dans les autres pays tendant à confirmer cette option, il est cependant nécessaire de mener des expérimentations au niveau local pour confirmer l’efficacité, standardiser les préparations et déterminer les doses à recommander.

L’enquête auprès des producteurs a aussi permis de mettre en évidence le fait que pour la population locale le maïs est un aliment occasionnel qui est consommé pendant la grande saison de production. Le maïs est généralement cultivé pour l’autoconsommation avec une faible proportion qui est destiné à la commercialisation. Dans certains bassins de production, le maïs est cultivé pour la fabrication du vin de maïs ou de la farine. Toutefois, l’essor des unités des productions animales et l’installation des provenderies constituent des opportunités pour soutenir la production nationale de maïs et encourager les initiatives de lutte contre ce ravageur.

Par ailleurs, le caractère polyphage et la grande capacité de dispersion de ce ravageur laissent planer une menace potentielle sur les autres cultures agricoles de base au niveau du Gabon. Cette inquiétude est d’autant plus légitime que le ravageur a été observé sur l’ensemble du territoire en dehors de la grande saison de production de maïs, ce qui démontre sa grande capacité d’adaptation. De plus la chenille légionnaire d’automne a été observée sur la canne à sucre dans la province de la Nyanga.

## Formations des acteurs nationaux

Du 13 au 15 Mars 2018 s’est tenu dans locaux de la FAO, l’atelier de formation des acteurs nationaux sur la gestion de la chenille légionnaire d’automne (*Spodoptera frugiperda*).L’atelier s’est déroulé en trois (3) phases, notamment : la cérémonie protocolaire, les formations techniques et les travaux pratiques. Les 17 participants à cet atelier représentaient divers administrations et structures partenaires (DGA, DGDR, CN-FAO, Province Agricole de l’Estuaire, IGAD, DNP-FIDA) avec l’appui du Dr Poligui René de l’INSAB (entomologiste) et du Directeur Provincial de Nyanga (Mr Bibang Severin, maitre formateur CEP).

La session relative à la connaissance du ravageur a porté sur sa description morphologique, son cycle biologique, les symptômes des attaques ainsi que les plantes hôtes.

Ensuite la description du cycle biologique a été abordée. Ce cycle comprend la ponte des œufs, les étapes de développement de la chenille avec six (6) stades larvaires, le stade pupe et le stade noctuelle (adulte). Pendant les stades larvaires, la chenille occasionne d’importants dégâts sur les organes de la plante (tiges, feuilles, épis), notamment des trous irréguliers sur les feuilles.

Dans la session relative aux stratégies de surveillance et de lutte contre la chenille légionnaire d’automne, les méthodes de surveillance, d’alerte précoce et de lutte ont été abordées. La surveillance consiste à récolter des données de terrain, notamment les cultures attaquées, les ravageurs, les traitements utilisés par les producteurs par les agents vulgarisateurs dans les champs pendant la saison culturale sur des échantillons de 25 à 75 plants. Les méthodes utilisées sont les pièges à phéromones, les pièges adhésifs, les pièges alimentaires et les pièges lumineux.

L’alerte précoce consiste à sensibiliser les producteurs afin d’assurer le suivi en champs dans l’optique d’éviter ou de réduire les dégâts sur les cultures, d’avoir le temps nécessaire pour préparer la lutte et d’identifier les zones de fortes attaques.

Comme méthodes de lutte, les mesures préventives, les luttes biologique et intégrée sont fortement recommandées au détriment de la lutte chimique.

Dans la session relative aux enquêtes et échantillonnage, les outils de collecte et de conservation des échantillons, les techniques d’inspection et d’estimation des dégâts, l’analyse de l’agro-écosystème (AAES), ainsi que la fiche d’enquête ont été présentés.

Les dégâts se définissent comme toute altération du produit récolté ou du potentiel de production exprimé sous forme monétaire ou en quantité. Ces dégâts surviennent sur les différents organes de la culture à savoir : les feuilles, les tiges, la flèche et les épis.

Leur évaluation se fait par échantillonnage. Différentes formules de calcule permettent d’estimer les dégâts.

 L’AAES a été proposé comme moyen de gestion de la CLA. Elle consiste en un suivi régulier du champ par le producteur afin d’assurer la surveillance, l’alerte précoce, d’identifier les ennemis des cultures et de prendre les décisions nécessaires. Elle repose notamment sur l’approche champ école paysan (CEP).

Dans la dernière session, des travaux pratiques ont été effectués sur les techniques d’enquête, d’échantillonnage ainsi que l’utilisation du GPS et l’estimation des superficies.

Ces travaux pratiques ont été effectués dans des parcelles de maïs à Ntoum. Au cours de ces travaux pratiques, des chenilles légionnaires d’automne ont été collectées sur les jeunes plants de maïs, donnant ainsi un aperçu sur la présence du ravageur dans la province de l’Estuaire.

Outre les thématiques abordées, l’atelier a également formulé des recommandations relatives à :

* La création d’un climat de confiance entre les producteurs et les secteurs agricoles ;
* L’équipement des secteurs agricoles et des services provinciaux d’agriculture en moyens techniques et logistiques ;
* La création d’un réseau de communication entre les acteurs du domaine agricole ;
* L’établissement des relais des Chefs de secteur dans les villages ;
* L’intégration des NTIC dans les systèmes de communication  et d’information;
* L’usage de drones dans la surveillance et la prise d’images.

## Cartographie de la répartition géographique de la chenille légionnaire d’automne au Gabon

Les missions de prospections organisées dans différentes localité à travers le pays avaient aussi pour objectif de collecter les données GPS pour cartographier la répartition géographique et l’incidence de la chenille légionnaire d’automne (*Spodoptera frugiperda*).

Le prestataire de cartographie a donc à partir des données géo-référencés collectées sur le terrain, réalisées des cartes détaillées des zones prospectées et des zones infestées par la chenille légionnaire d’automne, faire ressortir les incidences des parcelles attaquées ainsi que les différentes données pertinentes collectées à partir du questionnaire d’enquête.

Les résultats attendus de cette prestation était de fournir :

* Une cartographie des zones prospectées/parcelles infectées aux formats A4 et A0
* Une cartographie des niveaux d’incidences estimées (aux formats A4 et A0)
* Les versions électroniques des cartes

Les cartes suivantes présentent les résultats de ce travail de cartographie



**Carte de la répartition géographique des attaques de CLA au Gabon**

**Carte des incidences des attaques de CLA dans les départements du Gabon**



## Renforcement des capacités

En plus des 17 agents techniques formés lors de la session préalable à la prospection nationale, la mission de prospection aussi permis de renforcer les capacités locales. Ainsi les agents techniques du ministère de l’Agriculture, les Préfets et Gouverneur des localités visités ont été sensibilisés sur la chenille légionnaire d’automne. Les producteurs rencontrés lors des observations en champs ont aussi été édifiés sur l’identification et la gestion de la CLA. Tous les acteurs sensibilisés pendant la mission de prospections représente un effectif total de 210 personnes.

# OBSERVATIONS GENERALES SUR LES RESULTATS

## Présence de la chenille légionnaire d’automne

\_ Certains producteurs ont affirmé avoir constaté des dégâts de chenilles dans les parcelles de maïs pendant la saison de production sans pouvoir confirmer s’il s’agit bien de la chenille légionnaire ;

\_ La canne à sucre est la deuxième plante hôte sur laquelle a été confirmée la présence de la chenille légionnaire d’automne;

\_ Les attaques ont été observées principalement sur les feuilles

\_ En général les chenilles légionnaires collectées l’ont été sur des plants de maïs jeune avant épiaison ;

\_ Les attaques de chenille légionnaire d’automne n’ont pas souvent été observées dans les localités ou il y avait très peu ou pas de parcelles de maïs.

## Période de prospection :

La mission de prospection a été effectuée après la grande période de production de maïs qui est en général entre Septembre et Janvier.

## Importance de la culture du maïs

 La majorité des producteurs de maïs produisent pour l’autoconsommation sur des petites surfaces ;

## Protection phytosanitaire du maïs

Pour les petits producteurs locaux, la culture du maïs est conduite sans traitements phytosanitaires à l’exception des parcelles des périmètres maraichers et de certains producteurs expatriés.

## Ennemis naturels

 Dans plusieurs champs, il a été observé des insectes tels que les fourmis noires dans les cornets des plants de maïs. Dans ces plants, aucune attaque de chenille légionnaire d’automne n’a été observée.

# RECOMMANDATIONS

1. *Privilégier l’option des pièges à phéromones pour la surveillance de la chenille légionnaire d’automne et la capture des adultes.*
2. *Mettre en place un système national de surveillance de la légionnaire d’automne qui doit s’appuyer les services déconcentrés du Ministère de l’Agriculture (Province Agricole et Secteur Agricole). Cela nécessitera la mise à disposition de moyens pour assurer la mobilité des techniciens (transport), les outils de collectes d’identifications et d’enregistrements des informations collecté sur le terrain. Une unité dédiée à la centralisation des données nationales devra être opérationnelle au niveau de Libreville.*
3. *Réaliser* *une autre prospection doit être organisée durant la grande production du maïs en collaboration avec les équipes locales du Ministère de l’Agriculture.*
4. *Impliquer les autorités locales (Gouverneur et Préfets) et les services techniques dans les localités dans la stratégie la stratégie de gestion durable de la CLA.*
5. *Impliquer les structures de recherches agronomiques (INSAB et IRAF) dans le développement de solutions de lutte à travers l’utilisation des pesticides botaniques et la mise la mise en place d’essais variétaux.*
6. *Développer un programme national de lutte intégré en collaborations avec les services déconcentrés du Ministère de l’Agriculture (Province Agricole et Secteur Agricole).*
7. *Mettre en place de parcelles CEP (Champ Ecole de Producteurs) dans les zones de productions de maïs pour renforcer les capacités des producteurs dans la gestion intégrée de la CLA.*
8. *Soutenir le développement de la culture de maïs pour approvisionner les unités de provenderie et ainsi contribuer à renforcer la production animale.*
9. *Créer et opérationnaliser la Task Force de coordination et des suivi des initiatives pour la gestion durable de la CLA.*
10. *Elaborer et diffuser des posters et prospectus sur l’identification et les méthodes de lutte contre la CLA.*

# CONCLUSION

La prospection nationale pour confirmer la présence de la chenille légionnaire d’automne a permis de connaitre constater la présence de la chenille légionnaire d’automne sur toute l’étendue du territoire. Les observations effectués dans les parcelles de maïs , de canne à sucre , de riz et cultures maraichères ont permis de confirmer la présence de ce ravageur sur le maïs principalement et sur la canne à sucre uniquement dans une parcelle de la Nyanga.

En effet, le fait mettre en évidence la présence de la CLA en dehors de la grande période de production et dans des localités ou le maïs n’est pas une culture prioritaire montre la grande capacité de d’adaptation et de dispersion de ce ravageur.

Ainsi, les conséquences lors de la prochaine saison culturale du maïs peuvent être importante du fait d’une part de la disponibilité du maïs et des faibles capacités des producteurs à faire face à ce ravageur.

Par ailleurs, les informations disponibles sur la CLA font état d’un caractère très polyphage qui pourrait en plus du maïs et de la canne à sucre impacter d’autres cultures d’importances alimentaires et économiques.

Ce constat justifie la nécessité de mettre en œuvre urgemment un système surveillance et d’alerte précoce pour suivre l’évolution du ravageur au niveau local, de renforcer les capacités des encadreurs techniques et celles des producteurs pour appliquer des mesures de gestion adaptées à la dangerosité de la chenille légionnaire d’automne. Ainsi toutes ces actions devront s’exécuter de façon coordonnée dans le cadre d’un plan d’action national de gestion de la chenille légionnaire d’automne.

# PLAN D’ACTION NATIONAL DE GESTION DE LA CHENILLE LEGIONNAIRE D’AUTOMNE AU GABON

|  |
| --- |
| **Axe stratégique N°1 : Surveillance et alerte précoce** |
| **Objectif** | **Actions** | **Institution responsable** | **Institutions collaboratrices** | **Cout estimé (USD[[1]](#footnote-1))** | **Echéance** |
| **Court terme** | **Moyen terme** | **Long terme** |
| **Déployer un système de surveillance et d’alerte précoce de la CLA[[2]](#footnote-2)** | 1.1 Créer une cellule informatique pour centraliser les données et informations sur CLA dans les pays  | DGA[[3]](#footnote-3) |  | 12700 |  |  |  |
| 1.2 : Acquérir pour les services provinciaux et les secteurs agricoles les outils et équipements pour la surveillance (pièges à phéromone, pluviomètres, loupes, GPS, pinces, tubes, véhicules, appareil photo,..) et mettre en place un réseau de surveillance de la CLA par l’utilisation de l’application FAMEWS[[4]](#footnote-4) | DGA | DGDR | 400000 |  |  |  |
| 1.3 : Participer au programme international de l’USDA [[5]](#footnote-5)pour la surveillance de la CLA à travers les pièges à phéromones. | DGA | IRAF, INSAB[[6]](#footnote-6), DGEFRA | 0 |  |  |  |
| 1.4 : Organiser en collaboration avec les services déconcentrés du Ministère de l’Agriculture une mission de prospection en grande saison de production de maïs | DGA  | DGDR | 45000 |  |  |  |
| * **Axe stratégique N°2 : Gestion durable**
 |
| **Objectifs** | **Actions** | **Institution responsable** | **Institutions collaboratrices** | **Cout estimé (USD)** | **Echéance** |
| **Court terme** | **Moyen terme** | **Long terme** |
| **Renforcer les capacités des acteurs**  | 2.1 Promouvoir l’utilisation de la cendre, de la lutte mécanique et des pesticides botaniques pour la lutte contre la CLA  | DGA | DGEFRA, IRAF[[7]](#footnote-7), INSAB,  | 18500 |  |  |  |
| 2.2 : Installer et assurer l’accompagnement technique de 200 CEP[[8]](#footnote-8) (Champ Ecole de Producteurs) sur les thématiques relatives à la CLA | DGA  | DGDR,  | 207000 |  |  |  |
| 2.3 : Organiser (3) trois formations des facilitateurs CEP (techniciens d’Agriculture, Point Focaux ruraux..) pour la gestion durable de la CLA | DGA  | FAO, DGDR | 39600 |  |  |  |
| 2.4 : Organiser des formations des producteurs sur la fabrication et l’utilisation des pesticides botaniques pour la lutte contre CLA | DGA | IRAF | 39600 |  |  |  |
| **Soutenir les actions efficaces de gestion durable de la CLA** | 2.5 : Fournir aux Provinces agricoles et aux secteurs agricoles les intrants (semences, outils aratoires, fertilisants.) pour conduire des essais multi- locaux. afin d’étudier le comportement de la CLA au niveau local  | DGDR[[9]](#footnote-9) | DGA, DGEFRA | 27500 |  |  |  |
| 2.6: Conduire des travaux de recherches appliquées sur les méthodes de lutte intégrée contre *la CLA* | IRAF  | DGA, INSAB, DGEFRA[[10]](#footnote-10) | 35000 |  |  |  |
| 2.7: Dresser une liste de produits phytosanitaires (de préférence des produits biologiques/naturels) homologués pour utilisation contre *la CLA* | DGA  | AGASA, Comité National Homologation des Pesticides |  |  |  |  |
| **Développer des installations de soutien à la gestion de la CLA** | 2.8 : Réhabiliter le laboratoire national phytosanitaire pour réaliser les analyses des échantillons | DGA | IRAF | 21000 |  |  |  |
| 2.9 : Acquérir des outils d’analyse, de quarantaine et de déplacement | DGA | IRAF AGASA | 36000 |  |  |  |
| * **Axe stratégique N°3 : Evaluation des impacts**
 |
| **Objectif** | **Actions** | **Institution responsable** | **Institutions collaboratrices** | **Cout estimé (USD)** | **Echéance** |
| **Court terme** | **Moyen terme** | **Long terme** |
| **Evaluer l'incidence et la gravité de l'infestation de la CLA et estimer les pertes** | 3.1 : Elaborer et diffuser un guide méthodologie harmonisée d’évaluation des dégâts et pertes de production et de revenu | DGEFRA |  | 8900 |  |  |  |
| 3.2 : Evaluer les superficies infestées ainsi que l’estimation des pertes de production et financière | Task Force CLA | DGDR, DGA, DGSEE DGEFRA | 5500 |  |  |  |
| 3.3 : Actualiser et partager les informations relatives à l’impact de la CLA | Task Force CLA | DGDR, DGA, DGSEE[[11]](#footnote-11)DGEFRA | 0 |  |  |  |
| 3.4: Organiser une formation nationale des techniciens agricoles sur l’estimation des dégâts et des pertes liés à la CLA | DGA | DGSEE[[12]](#footnote-12)DGEFRA | 24000 |  |  |  |
| **Axe stratégique N°4 : Coordination des interventions, communication et sensibilisation** |
| **Objectif** | **Actions** | **Institution responsable** | **Institutions collaboratrices** | **Cout estimé (USD)** | **Echéance** |
| **Court terme** | **Moyen terme** | **Long terme** |
| **Créer une plate-forme nationale fonctionnelle de coordination sur la CLA et assurer une large diffusion des informations** | 4.1 Créer et opérationnaliser un comité national (Task Force) de coordination et de suivi des interventions sur la CLA. Ce comité intégrera des démembrements au niveau local. | MAEPG[[13]](#footnote-13) | Les structures nationales impliquées dans la gestion de la CLA | 25000 |  |  |  |
| 4.2. Elaborer et diffuser des posters de sensibilisation sur la CLA dans les lieux publics stratégiques (Port, Aéroport, Gare, frontière terrestre…) | DGA  | AGASA | 12500 |  |  |  |
| 4.3 : Diffuser auprès des producteurs laliste de produits phytosanitaires homologués pour utilisation contre la *CLA* | AGASA | DGA, | 7500 |  |  |  |
| 4.4 : Diffuser des spots télévisés et des communiqués radio sur la CLA | Task Force CLA | Gabon TélévisionRadio Gabon, DGA | 10000 |  |  |  |
| 4.5 Organiser en collaboration avec les autorités locales (Gouverneur, Préfets, Maire..) des réunions de sensibilisation sur la CLA | Task Force CLA | Ministère Intérieur, DGA, DGDR | 37800 |  |  |  |
| 4.5: Elaborer des posters et prospectus sur l’identification et les méthodes de lutte contre la CLA | DGA  | IRAF | 26000 |  |  |  |
| 4.6 : Mutualiser les informations et collaborer avec les projets et programmes agricoles en cours (GRAINE, PDAR2,….) | Task Force CLA | SOTRADER[[14]](#footnote-14), DNP-FIDA[[15]](#footnote-15) | 3000 |  |  |  |
| **Axe stratégique N°5 : Mobilisation des ressources** |
| **Objectif** | **Actions** | **Institution responsable** | **Institutions collaboratrices** | **Cout estimé (USD)** | **Echéance** |
| **Court terme** | **Moyen terme** | **Long terme** |
| **Mobiliser des ressources nécessaires pour la coordination et la gestion de la CLA au niveau national** | 5.1 Création d’un Fonds de soutien[[16]](#footnote-16) aux producteurs impactés par la CLA | D G du Budget | DGA,  | 100000 |  |  |  |
| 5.2 : Organiser des diners gala pour soutenir les initiatives de lutte contre la CLA. | Task Force CLA | DGA,  | 18000 |  |  |  |
| 5.3 : Elaborer une Note de Synthèse un document de Programme national CLA pour la mobilisation des ressources | DGA | DGDR,  | 0 |  |  |  |
| 5.4: Intégrer dans la loi de Finances des lignes relatives à la gestion de la CLA | MAEPG | Ministère du Budget | 0 |  |  |  |
| 5.5 : Organiser des rencontres de sensibilisation et de plaidoyer avec les bailleurs de fonds et les donateurs | MAEPG |  | 3000 |  |  |  |

**Estimation totale : 1.165.600 USD**

1. Dollars des Etats Unis d’Amériques [↑](#footnote-ref-1)
2. Chenille légionnaire d’automne [↑](#footnote-ref-2)
3. Direction Générale de l’Agriculture [↑](#footnote-ref-3)
4. Application pour la surveillance de la CLA [↑](#footnote-ref-4)
5. Département de l’Agriculture des USA [↑](#footnote-ref-5)
6. Institut National d’Agronomie et de Biotechnologies [↑](#footnote-ref-6)
7. Institut de Recherche Agronomique et Forestière [↑](#footnote-ref-7)
8. Approche de formation non formelle des producteurs [↑](#footnote-ref-8)
9. Direction Générale du Développement Rural [↑](#footnote-ref-9)
10. Direction Générale de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche Agricole [↑](#footnote-ref-10)
11. Direction Générale des Statistiques et des Etudes Economiques [↑](#footnote-ref-11)
12. Direction Générale des Statistiques et des Etudes Economiques [↑](#footnote-ref-12)
13. Ministère de l’Agriculture de l’Elevage, chargé du Programme GRAINE [↑](#footnote-ref-13)
14. Société de Transformation Agricole et de Développement Rural [↑](#footnote-ref-14)
15. Direction Nationale des Projets FIDA [↑](#footnote-ref-15)
16. La mise en place et administration et les critères d’attribution aux producteurs doivent être définis préalablement. [↑](#footnote-ref-16)